



REGLEMENT

A lire attentivement

- COTISATION :** Les cotisations versées au club ne peuvent en aucun cas être remboursées, sauf cas de force majeure (accident, décès, changement de domicile, mutation professionnelle) **Dûment prouvé**.
En cas de maladie ou d'accident durant les cours entraînant une absence prolongée, la cotisation correspondante ne sera pas restituée mais servira d'avoir pour la saison suivante.
- LICENCE :** La licence-assurance est obligatoire et est délivrée par la Fédération Française de Judo.
- PASSEPORT :** Le passeport jeune est obligatoire pour la compétition et doit alors être présenté lors de toute compétition officielle sous peine d'être empêché de combattre.
- SECURITE :** Le club n'est pas responsable des vols et disparitions commis dans les locaux pendant les heures de cours ou lors des compétitions. L'argent et les objets de valeur doivent être laissés à la maison ou confiés à un responsable.
Aoste Judo n'est responsable des judokas que pendant l'entraînement, dans l'enceinte de la salle de judo. Il ne couvre donc pas les accidents ou agressions diverses qui pourraient survenir en dehors de cette enceinte, sur le chemin de l'aller ou du retour, ou sur le parking.
Il appartient donc aux parents d'accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de la salle de judo et de s'assurer que le professeur ou un responsable du club est arrivé pour l'accueillir.
En ce qui concerne les plus grands qui viendraient seuls ou qui sont laissés sur le parking, ils restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à l'heure de début du cours.
Les parents doivent veiller à ce que leurs judokas montent sur le tapis exempts de bracelets, chaînes, montres, boucles d'oreille et autres parures afin d'éviter des blessures.
- HYGIENE :** Les judokas doivent se chausser pour descendre au vestiaire ou aux toilettes.
Leur bouteille d'eau (qu'il leur est fortement conseillé d'amener) est le seul objet qu'ils peuvent apporter dans la salle de cours; ils doivent la récupérer à la fin du cours.
- COMPETITIONS :** La participation aux compétitions permet au judoka de se mesurer à d'autres et de juger de sa progression. Le judoka qui se déclare compétiteur doit se présenter sauf cas de force majeure à toutes les compétitions officielles relevant de sa catégorie.
En cas de désistement, le judoka est prié d'en informer au moins sept jours avant la date de la compétition. A défaut, il supportera la charge des frais engagés pour lui par le club.
Les frais (déplacement, repas, voire découcher) engagés par les judokas (ou leurs parents) pour leur participation aux compétitions fédérales de niveau inter-région et national sont pris en charge par le club.
- STAGES :** Les stages seront pris en charge à 100% par le club, à condition d'avoir été sélectionné, ou d'avoir fait des résultats (podium).
- AGE ET ESSAIS :** Les enfants sont acceptés à partir de 4 ans. 3 essais gratuits sont prévus pour les débutants.
- PIECES A FOURNIR :**
- Judokas confirmés, compétiteurs :**
- Un certificat médical attestant la non contre-indication à la pratique du judo / Jujitsu en compétition est **OBLIGATOIRE** ainsi qu'un passeport sur lequel est apposé le tampon du médecin qui mentionne également la non contre-indication à la pratique du judo en compétition. En outre, toute absence de certificat médical suspendra l'accès à la salle de judo et la cotisation ne sera pas rendue.
- Débutants et non titulaires de passeport :**
- Un certificat médical attestant que l'enfant est apte à la pratique du judo / Jujitsu; La non-présentation de ce certificat suspendra l'accès à la salle de judo et la cotisation ne sera pas remboursée.